Mairie de Conliège

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 26 mai 2020

Personnes présentes :

Membres du Conseil municipal

Jérôme CORDELLIER, Maire Jean-Claude ROUSSEL, 1^{er} adjoint Florence RESTELLI, 2^{ème} adjoint Karine PETITJEAN, 3^{ème} adjoint

Benjamin CHAILLON

Nicolas LOYANT

Jean-David FANI

Audrey DENEGNAN-DAHY

Denis DUPERRON

Christelle DEHUT

Marion ETIENNE

Laurent BREMON

Emilie BERGOT

Noëlle HERBIN

Personnes invitées

Léa CORNEBOIS, directrice de l'école de Conliège Elodie COTTET-PROVIDENCE, Présidente du Sou des écoles de Conliège Vanessa QUARREY, Déléguée de parents d'élèves Vanessa MARRIE, Déléguée de parents d'élèves

Secrétaire de mairie : Dominique PERNOT

Personnes excusées :

Georges LAMBERT (donne pouvoir à Jean-Claude ROUSSEL)

Secrétaire de séance : Audrey DENEGNAN-DAHY

Avant l'ouverture de la séance, un échange est instauré entre les conseillers municipaux, Léa CORNEBOIS – directrice de l'école de Conliège et les déléguées de parents d'élèves afin que chacun prennent connaissance de l'ensemble des paramètres nécessaires à la prise de décision pour la réouverture de l'école et du périscolaire.

Temps d'échange : de 20h à 21h30

Ouverture de la séance : 21h30

Ordre du Jour :

- Prise de décision pour la réouverture de l'école de Conliège le 2 juin 2020
- Prise de décision pour la réouverture du périscolaire (garderie / cantine)
- Question diverse

1/ École de Conliège et périscolaire

1.1/ Vote pour l'ouverture de l'école et du périscolaire pour la période du 2 juin au 3 juillet

3 possibilités sont proposées :

Ouverture de l'école

→ Vote pour à l'unanimité

Ouverture du service de garderie de 7h30 à 12h30

→ Vote **pour** à l'unanimité

4

Ouverture du service de garderie de 7h30 à 17h + déjeuner tiré du sac

Vote contre à l'unanimité
Ces décisions sont prises sous réserve de refermeture en cas de difficultés.

1.2/ École

L'organisation de l'école et des jours de classes selon les niveaux relève des fonctions de l'école. Léa CORNEBOIS informera donc les parents d'élèves.

1.3/ Garderie

Lieu : salle des fêtes (Les parents devront amener et récupérer leurs enfants à la salle des fêtes)

Horaire: 7h30 à 12h30

Effectif maximum: 15 enfants. Il sera revu en fonction des dispositions indiquées par le Gouvernement.

Si le nombre d'enfants demandeurs est supérieur au nombre de places, les **enfants accueillis prioritairement** seront :

1/ les enfants dont les 2 parents sont essentiels au fonctionnement de l'état (personnel soignant, enseignant, ...)

2/ les enfants dont l'un des parents est essentiel au fonctionnement de l'état et l'autre parent travaille sans pouvoir être en télétravail.

La mairie et l'école délivreront des **attestations aux parents à destination de leurs employeurs** informant du fonctionnement de l'école et du nombre de place limité en garderie.

La mairie veillera au **nettoyage et désinfection de la salle des fêtes** pour accueillir les enfants, ainsi qu'à son aménagement.

Un arrêté sera déposé interdisant tous stationnement devant la salle des fêtes.

1.4/ Cantine

Les règles sanitaires « Covid 19 » définies pour les cantines ne peuvent être tenues. La cantine restera donc fermée.

2/ Question diverse : Marché des producteurs

Dans l'hypothèse où le département passerait en vert (carte covid 19), le marché des producteurs pourrait être installé au Saugeois. Afin d'en informer les producteurs, la date serait décalée au 10 juin.

→ Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

La séance est levée à 22h.

Le Maire de Conliège Jérôme CORDELLIER